



# Politique de l'eau et crise climatique : quelles réponses après l'été 2022 ?



ACTES DU COLLOQUE  
DU 2 NOVEMBRE 2022



## Entre pragmatisme et courage politique

# Introduction



**Thierry BURLOT**

Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Président du CFE

**E**n France, l'été 2022 a été celui de **tous les extrêmes**. Au deuxième rang des **étés les plus chauds** observés depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, la quasi-**totalité des départements** ont connu des restrictions d'usages de l'eau, **117 communes** ont été **privées d'eau potable**, **1 100 cours d'eau** ont connu un **assec**<sup>1</sup>. Les médias se sont emparés de ce phénomène sans précédent : la **prise de conscience** des effets du dérèglement climatique **semble s'opérer**. L'eau est **au cœur des préoccupations** de chacun.

**Alors maintenant, que fait-on ?** Quelles **réponses** doit-on apporter dans nos politiques publiques pour **appréhender et gérer durablement** l'impact de la crise climatique sur notre ressource en eau ? L'urgence de la situation ne nécessite-t-elle pas de **repenser le partage de l'eau** et de **retrouver du courage politique** pour gérer cette ressource en **bien commun**, à l'échelle hydrographique, pour l'**intérêt collectif** ?

Le Cercle Français de l'Eau **vous invite à échanger** autour de ces questions, **entre pragmatisme et volonté politique**, et propose au débat des **pistes de travail** pour amorcer l'**exercice de planification écologique de l'eau** lancé par le ministère.

**J**e vous remercie de votre présence ce matin et remercie tous nos intervenants de leur participation à ce colloque.

Je souhaiterais commencer cette assemblée en ayant une **pensée pour Pierre-Frédéric TÉNIÈRE-BUCHOT**, président du Programme Solidarité Eau (pS-Eau), **qui nous a quittés il y a quelques jours**, ainsi que pour sa famille. Nous avons une pensée pour tout ce que Pierre-Frédéric a réalisé, non seulement **pour le Cercle Français de l'Eau dont il est un des pères fondateurs**, mais aussi avec les organisations qu'il présidait, en termes de solidarité sur cette question de l'eau dans des pays plus en difficulté que le nôtre.

Le Cercle Français de l'Eau est une **organisation un peu particulière** qui regroupe des collectivités territoriales, des acteurs économiques et des associations, et qui a pour **ambition de trouver des solutions face aux problématiques de l'eau**. Pendant des années, le Cercle a travaillé sur la question essentielle de la qualité des eaux. Aujourd'hui, celle de la quantité nous rattrape à une vitesse prodigieuse. À ce titre, nous venons de vivre un été particulièrement difficile entre canicules et sécheresse. Le dérèglement climatique, qui s'accélère, s'installe désormais dans notre quotidien, ce qui génère de nombreuses questions.

Comme beaucoup d'entre vous, je suis **très attentif** à ce qui se passe dans les Deux-Sèvres **autour du stockage de l'eau**. Quand je vois ces tensions, je me dis qu'il est **temps d'agir collectivement**. Le thème de « **Pragmatisme et courage politique** » de cette matinée a été **choisi délibérément** pour aborder ces sujets. Si nous jouons les uns contre les autres, il est certain que les conflits vont s'accroître. **Il faudra donc du courage politique, du compromis, de la solidarité, du partage, de l'intelligence, au service du bien commun qu'est l'eau** et qui est au cœur de toutes les activités humaines. Nous parlons de l'eau potable, mais nous pourrions parler du développement économique, de l'énergie, de tourisme, de tous les secteurs. **Sans eau, pas de vitalité** sur vos territoires. L'eau est finalement un **très bon indicateur** pour mesurer la **santé de notre société**. Si nous ne savons pas gérer collectivement ce bien commun, notre société ira mal. C'est donc un **très beau sujet politique**. À un moment où nous avons tous **besoin de réconciliation**, tentons de **nous réconcilier autour de ce bien commun**.

1. Situation à fin août, Source : CASH du 08/09/22 : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CASH\\_8\\_sept\\_2022\\_%281%29.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/CASH_8_sept_2022_%281%29.pdf)

## Réorganiser la gouvernance de l'eau et mettre en cohérence les politiques publiques pour une gestion de l'eau en bien commun



**Frédéric VEAU**

Préfet délégué interministériel pour le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

L'agriculture, c'est de l'eau, de l'énergie et du carbone. Ce **Varenne agricole de l'eau** porte sur deux piliers : **l'adaptation au changement climatique et l'eau**. Ce 2<sup>ème</sup> pilier vise à aller chercher de la ressource là où c'est possible puisqu'il ne peut **pas y avoir d'agriculture sans eau**. Le 1<sup>er</sup> février 2022, le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé **24 mesures** réparties selon ces deux piliers, auxquelles s'ajoute la réforme de l'assurance récolte.

*« Nous travaillons avec le monde agricole – ses différentes filières et les chambres d'agriculture – sur des plans d'adaptation des filières et des plans d'adaptation territoriaux de l'agriculture. »*

Actuellement, nous travaillons avec le monde agricole – ses différentes filières et les chambres d'agriculture – sur des **plans d'adaptation des filières** et des **plans d'adaptation territoriaux de l'agriculture**, pilotés par les

chambres régionales. Ces plans intègrent une pluralité d'actions, en fonction de la situation de chaque territoire. Nous travaillons aussi sur la question de la ressource. À titre d'exemple, nous identifions **tous les projets en cours de mise en place** sur un territoire (nombre, territoire concerné, échéance de mise en place) et analysons **l'équilibre entre la ressource disponible et l'eau mobilisée** pour ces différents projets.

*« L'enjeu est de déterminer comment faire le partage de l'eau entre tous ses usages et les différents acteurs, sans être dans une logique d'appropriation par le monde agricole, et comment être plus efficace dans l'utilisation de l'eau, ce qui introduit les thèmes de la sobriété et de l'efficacité. »*

Aujourd'hui, la mise en œuvre du Varenne agricole s'inscrit dans le cadre de la gouvernance de l'eau, au plan national comme au plan plus territorial. Ainsi, depuis juin 2022, la délégation est **présente aux réunions du CNE**, et aux réunions du Comité d'anticipation sécheresse (CASH). Nous nous inscrivons donc dans le cadre consacré et reconnu par les Assises de l'Eau. Nous n'avons en outre pas voulu ajouter de la comitologie à la comitologie. La seule exception concerne la **tenue d'un Comité de pilotage**, qui se réunira dans les prochains jours, pour établir un point détaillé sur la mise en œuvre de

chacune des mesures. L'enjeu est de déterminer **comment faire le partage de l'eau entre tous ses usages et les différents acteurs**, sans être dans une logique d'appropriation par le monde agricole, et comment être plus efficace dans l'utilisation de l'eau, ce qui introduit les thèmes de la **sobriété et de l'efficacité**.

*« Le dialogue territorial s'opère au travers des collectivités locales [...] afin de déterminer les bons compromis sur les territoires. [...] Compromis signifie succès. »*

La première piste est celle du **dialogue territorial**, qui s'opère à travers différents outils, notamment des plans territoriaux de gestion des eaux (PTGE). Ce dialogue s'opère également au travers des collectivités locales, de l'administration territoriale de l'État, afin de **déterminer les bons compromis** sur chaque parcelle du territoire. J'ai travaillé quelques années à Bruxelles, où **compromis signifie succès**. Il faut donc avoir cette vision positive du compromis.

Par ailleurs, des **améliorations techniques très concrètes** sont à développer, notamment dans le cadre de l'adap-



**Jean-Claude LEBLOIS**

Président du département de la Haute-Vienne, vice-président de l'Assemblée des Départements de France en charge de la Transition écologique et du Développement durable

sans usages, les **cyanobactéries** s'y développent en période estivale, en lien avec la chaleur. Ces étangs peuvent néanmoins constituer une **solution pour les irrigations à venir** dans le domaine agricole.

Cet été, un matin de juillet, j'ai été alerté de la **présence de poissons morts** qui flottaient à la surface d'un **étang de 32 hectares** appartenant donc au **conseil départemental**. Nous avons rapidement constaté 1,5 tonnes de poissons morts à la surface de l'eau, ce qui a généré une odeur très forte, en pleine saison touristique, dans un site ornithologique classé Natura 2000, situé à côté d'une commune de 1 000 habitants. Pour pouvoir répondre aux médias de la façon la plus objective possible, j'ai sollicité la préfecture, l'Office français de la Biodiversité (OFB) et la Direction départementale des Territoires (DDT) qui ont constaté que ce problème de mortalité était dû à un **manque d'oxygénation à l'entrée** de cet étang, ainsi que, dans une moindre mesure, de la **haute**

J

Je suis le président du très beau département de la Haute-Vienne, concerné **cet été** par une **forte mortalité de poissons dans un étang** qui appartient au Conseil départemental, ce qui a beaucoup fait parler au niveau du département.

La Haute-Vienne dispose de **peu de réserves en eau** et n'a **pas de nappe phréatique**. Composé de roches cristallines, le territoire fait l'objet de **beaucoup de ruissellements**. Le département accueille **7 200 kilomètres de cours d'eau**, dont la Vienne, et **13 000 étangs**. Quand ces étangs ne sont pas entretenus, ou sont **abandonnés** et

**température de l'eau.** En outre, les quatre étangs les plus proches de celui-ci n'avaient plus de débit sortant, et des pompages étaient installés dans des étangs raccordés aux ruisseaux d'alimentation pour l'irrigation de surfaces agricoles. Face à cette situation, la chambre d'agriculture a vivement réagi, par le biais de son président qui a voulu masquer les problèmes dus à l'**irrigation** ainsi qu'à l'**usage de phosphore** qui a été identifié en amont. Nous avons donc eu une crise importante à gérer, en pleine saison touristique. J'ai participé à la **gestion de cette crise** et à la **recherche de réponses**, que j'ai souhaitées les plus **objectives** et les plus **apaisées** possible, dans ce contexte de **conflit latent**.

*« La problématique de la gestion de la ressource en eau doit être décentralisée au plus près des bassins versants. »*

Cette anecdote de l'été passé montre que, si je suis président de la Commission Développement Durable des Départements de France, il reste très difficile d'intervenir sur le sujet de la **gouvernance** au nom de tous les départements de France. La **problématique de la gestion** de la ressource en eau doit être **décentralisée au plus près des bassins versants**. Nous avons tous des territoires différents, aux géographies spécifiques, qui font face à des enjeux très divers même si l'objectif à atteindre – préserver la ressource en eau et les zones naturelles humides – est commun dans ce contexte de dérèglement climatique.

Selon moi, la **gouvernance de l'eau potable** devrait être **assurée par les départements**, au travers par exemple d'un **syndicat intercommunal** réunissant les communautés de communes et les syndicats, même si cela ne s'inscrit pas dans le sens de la loi NOTRe. Pour des raisons de **mutualisation et d'efficacité**, nous devons également **piloter la connexion des réseaux** entre eux. Or, seule l'échelle départementale est en capacité d'assurer ce pilotage.

*« La gouvernance de l'eau potable devrait être assurée par les départements [...] pour des raisons de mutualisation et d'efficacité. [...] Nous devons bousculer la gouvernance actuelle, pour pouvoir accompagner les projets, en avoir la maîtrise, ce qui ne sera pas simple. »*

De fait, nous ne pourrions **pas poursuivre avec la gouvernance actuelle**, avec des réseaux d'eau potable qui s'ignorent, qui ne sont pas connectés, qui demandent énormément de travaux et donc de l'accompagnement financier de la part de la collectivité départementale et

de l'Agence de l'eau. Nous devons donc **bousculer la gouvernance actuelle**, pour pouvoir **accompagner les projets, en avoir la maîtrise**, ce qui ne sera pas simple. Nous avons aujourd'hui **enclenché cette dynamique**, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne que je remercie, au travers de l'**initiative** en direction du **monde agricole** qui s'appelle « *Cultivons une eau de qualité avec le climat de demain* » visant à récompenser les bonnes pratiques et un usage raisonné de l'eau ; mais également au travers de l'**étude sur l'eau** que nous conduisons, qui a pour objectif de garantir aux Haut-Viennois l'**accès à l'eau potable dans les 30 prochaines années** et de chiffrer les opérations à conduire dans les décennies qui viennent.

*« Une prise de conscience est nécessaire sur le fait que l'eau n'appartient à personne. [...] Il faut absolument que les projets de gestion d'eau soient portés par les collectivités. [...] Nous devons avoir le courage d'appliquer le prix réel du coût de l'eau aux différents usagers. »*

En outre, une **prise de conscience** est nécessaire sur le fait que **l'eau n'appartient à personne**. À partir du moment où nous pourrions échanger en ayant cette philosophie en tête, nous pourrions trouver des solutions. L'eau est un bien commun ne devant surtout **pas faire l'objet d'une marchandisation**. Il faut absolument que les projets de gestion d'eau soient **portés par les collectivités**. Il s'agit d'un **enjeu public**, même si cela a bien entendu un **coût**. L'**eau potable** est certainement la **denrée qui nous est la plus chère**, mais aussi celle qui a le **prix le plus faible**. Je pense que nous devons avoir le **courage d'appliquer le prix réel du coût de l'eau** aux différents usagers.

En termes de politique sectorielle, nous **accompagnons les syndicats** et les **communautés de communes** pour l'alimentation en **eau potable**, en participant à hauteur de 55 % - 60 % aux projets soutenus par l'Agence de l'eau : extensions de réseau, protections de captage, remplacements de réseaux en plomb, nettoyage des rivières, aménagements de cours d'eau. Une **agence départementale** apporte également aux porteurs de projet l'**ingénierie** pour les aider à réaliser des diagnostics sur l'assainissement ; le département finance ensuite le projet d'investissement.

Si nous voulons avancer aujourd'hui sur la problématique de l'eau, il faut le faire dans un **climat apaisé**, en mettant tout le monde autour de la table, afin de pouvoir **apporter des réponses** aux intentions que nous nous fixons.



**Frédéric MOLOSSI**

Co-président de l'Association nationale des Élus de Bassin (ANEB)

alors même que les **enjeux autour de l'eau** portent de **manière générale sur l'aménagement du territoire**.

Nous constatons un **émiettement des différents sujets** – agricoles, urbains, financiers. Nous pensons que **l'État doit être chef de file d'une politique plus que volontariste** pour faire en sorte que, sur l'ensemble du territoire national, un **certain nombre d'outils existants**, utiles à une approche globale et partagée par l'ensemble des acteurs, **soient mis en œuvre**, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Je pense notamment aux **CLE**, aux **SAGE**, ou aux **PAPI**<sup>2</sup> : ces outils proposent des méthodes de travail qui nous contraignent à **nous mettre tous ensemble autour d'une table**. La question des **fuites dans les tuyaux** mérite aussi d'être traitée. Le débat sur qui doit porter ce sujet mérite sans doute d'être réinterrogé. Certains **Conseils départementaux**, parce qu'ils garantissent une approche globale sur un territoire cohérent, pourraient être **davantage mis en avant**.

*« Il faut renforcer les structures de bassin-syndicats de bassin versant, EPTB, EPAGE – sur le plan juridique afin qu'il ne soit plus possible de les contourner. »*

De plus, nous pensons que, là où elles existent, il faut **renforcer les structures de bassin-syndicats de bassin versant, EPTB, EPAGE**<sup>3</sup> – sur le **plan juridique** afin qu'il ne soit **plus possible de les contourner**. Nous attendons de l'État qu'il prenne clairement position sur ce sujet pour que, dans des situations de sécheresse comme cet été, les **décisions soient prises en consultant systématiquement ces acteurs** qui mènent quotidiennement, au-delà des périodes de crise, un travail conséquent sur ces différents sujets.

Nous pensons également qu'il faut **franchir un pas supplémentaire vers la décentralisation**, qui n'est plus en haut des préoccupations de ceux qui nous gouvernent. Comme l'a évoqué le Président LEBLOIS, **chaque territoire est différent**. Aussi, considérer que chaque territoire, au-delà du **cadre commun** qui doit bien évidem-

**L'**ANEB vient de publier le **Livre bleu « L'eau en commun »**, qui se veut être une **contribution** à un débat que nous croyons utile d'avoir à nouveau sur la **question de l'eau, sa gestion, sa gouvernance et sa préservation**. Après avoir eu à mettre en œuvre les conséquences des **lois MPTAM et NOTRe**<sup>1</sup>, le moment nous semblait venu de s'arrêter un instant pour regarder où nous en étions et identifier les enjeux sur lesquels il était nécessaire de réfléchir, et peut-être d'écrire une page nouvelle dans l'évolution de la gouvernance de l'eau. Nous sommes partis de **deux grands principes** : i) **l'eau est un bien commun**. Si cela paraît être une évidence, cela ne va pas nécessairement de soi pour tous. L'actualité récente nous montre que ce sujet crée un certain nombre de tensions, ii) **la bonne échelle est celle du bassin versant**, marqueur de la politique de l'eau en France depuis 1964.

*« L'ANEB vient de publier le Livre Bleu « L'eau en commun ». [...] Nous sommes partis de deux grands principes : i) l'eau est un bien commun, [...] ii) la bonne échelle est celle du bassin versant. »*

Nous ne partions évidemment pas d'une page blanche. **Des outils existent** : les **agences de l'eau**, auxquelles nous tenons beaucoup, malgré les difficultés qu'elles traversent depuis quelques années, les **Comités de bassin**, les **établissements publics de bassin** ou encore les **syndicats de bassin versant**. Il existe toute une série d'acteurs, ainsi qu'un **certain nombre d'initiatives** permettant de mettre autour d'une même table l'ensemble des acteurs, **sans cloisonner**. D'ailleurs, sur le Varenne agricole de l'eau, je trouve dommage que cet exercice soit intervenu peu de temps après les Assises de l'Eau, et qu'il ait été nécessaire d'organiser un temps spécifique sur l'agriculture,

<sup>1</sup> Loi MPTAM = loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

Loi NOTRe = loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>2</sup> CLE = Commission Locale de l'Eau | SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux | PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations

<sup>3</sup> EPTB = Etablissement Public territorial de Bassin | EPAGE = Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ment **relever d'un débat national**, doit être contraint à la mise en œuvre d'un **modèle centralisé ne tenant pas compte des différenciations** qui existent n'est **pas le meilleur chemin** à prendre en termes d'efficacité, de partage, voire **d'émergence de consensus** entre les différents acteurs de l'eau. Si nous n'arrivons pas localement à **emmener ensemble les différents partenaires**, nous verrons se **multiplier des conflits d'usage** avec un risque de radicalité et de violence qui **ne servent pas la cause de la préservation de l'eau comme bien commun**. Je crains qu'il faille accepter l'idée que le chemin le plus court n'est pas nécessairement la ligne droite, mais plutôt celui du **compromis**.

*« Il faut franchir un pas supplémentaire vers la décentralisation. [...] Si nous n'arrivons pas localement à emmener ensemble les différents partenaires, nous verrons se multiplier des conflits d'usage avec un risque de radicalité et de violence qui ne servent pas la cause de la préservation de l'eau comme bien commun. »*



**Martin GUTTON**

Directeur général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**J**e constate que nous demandons à la fois de la **décentralisation** et un **État fort et chef de file**. La **multiplicité des collectivités** qui interviennent dans les domaines de l'eau et de la biodiversité peut aussi **complexifier la situation**. En parallèle, nous voyons que la **notion de différenciation** devient de plus en plus **prégnante** au fil des années. Il faut donc pouvoir aussi **s'adapter au territoire**.

Je souligne également la **place importante** que doivent avoir les **bassins versants**, dont le rôle et le fonctionne-

ment nous sont rappelés par les événements climatiques extrêmes que nous connaissons. Rappelons que, si nous pouvons sûrement appeler à de nouvelles décentralisations, la **gestion de l'eau est déjà globalement bien décentralisée**, que ce soit l'eau potable, l'assainissement, la prévention des inondations. Il s'agit donc d'**aller au bout des lois** qui ont été votées. Je pense notamment à la mise en œuvre de la loi NOTRe, pour laquelle nous sommes encore au milieu du gué s'agissant du transfert de compétences au niveau des EPCI.

Je redis l'**importance du niveau territorial**. Les décisions concernant les territoires relevant de politiques décentralisées, ce sont donc aux **acteurs de terrain**, autour des collectivités locales et des élus, de **construire des consensus locaux** même si, à certains moments, des acteurs nationaux s'érigent le droit de décider ce qui doit être fait localement. Nous rencontrons donc une **réelle difficulté**, sur ces sujets difficiles, pour **concilier la construction locale** de consensus **avec un avis national** que chacun peut avoir s'agissant des politiques de l'eau.

*« Il s'agit donc d'aller au bout des lois qui ont été votées. [...] Laissons les collectivités exercer pleinement les compétences dont elles disposent. [...] Les Agences de l'eau sont des outils financiers pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin, notamment les territoires ruraux les moins favorisés. »*

J'insiste sur le besoin d'aller au bout des textes législatifs déjà votés, sans qu'il soit nécessaire de voter des textes supplémentaires. **Laissons les collectivités exercer pleinement les compétences** dont elles disposent, en aidant celles qui n'ont pas toujours les moyens en personnel et en financement pour ce faire. Les **Agences de l'eau sont des outils financiers** pour accompagner ceux qui en ont le plus besoin, notamment les **territoires ruraux** les moins favorisés. Les **politiques sur le grand cycle et le petit cycle de l'eau doivent fonctionner main dans la main**, et non plus en silos. Nous devons veiller à ce que les difficultés rencontrées sur l'eau potable cet été ne conduisent pas à recibler uniquement le petit cycle de l'eau. Cette tendance se dessine aujourd'hui dans les territoires, où les deux **thématiques majoritairement mises en avant** sont la **lutte contre les réseaux fuyards** et le **stockage de l'eau pour l'agriculture**. Or, notre enjeu est évidemment de **travailler sur le moyen terme**, sur le grand cycle de l'eau, le stockage de l'eau dans les sols, la désimperméabilisation, le ralentissement du cycle de l'eau. La **question des étangs** est également **majeure**, mais nous avons du mal à nous faire entendre sur le rôle négatif que ces étangs peuvent avoir à certains moments dans le cycle de l'eau. Tous ces sujets doivent être **remis sur la table** dans le cadre du **plan Eau gouvernemental**, en cours de construction.

*« Dans certains territoires, le sujet est devenu tellement conflictuel que nous n'entendons plus les élus sur ces questions. Où sont les élus du Bassin de la Sèvre Niortaise ? À quel moment se sont-ils exprimés sur leur vision de la politique de l'eau de ce territoire ? »*

D'un point de vue **gouvernance**, **tous les outils sont déjà prévus** par les textes, même si des ajustements réglementaires sont peut-être nécessaires. **Chacun doit déjà exercer pleinement ses compétences**. Je suis ravi de partager la tribune aujourd'hui avec trois élus ou anciens élus motivés et engagés dans les politiques de l'eau. Toutefois, dans certains territoires, le **sujet est devenu tellement conflictuel** que **nous n'entendons plus les élus sur ces questions**. S'agissant de la situation de ce week-end dans les **Deux-Sèvres** (NDR : les 29 et 30 octobre 2022), nous avons entendu beaucoup d'élus sur le sujet, mais pas ceux du territoire concerné. **Où sont les élus du Bassin de la Sèvre Niortaise ? À quel moment se**

sont-ils exprimés sur **leur vision de la politique de l'eau** de ce territoire, alors même qu'ils ont participé à l'élaboration d'un protocole territorial ?

Les **outils de gouvernance** dont nous disposons doivent être **construits en temps de paix**. Quand une gouvernance apaisée s'est construite sur un territoire, quand tous les acteurs sont autour de la table, quand la Commission Locale de l'Eau fonctionne avec tous les usagers, je pense qu'il est alors **possible de construire ces projets de territoire pour la gestion de l'eau**. Le travail de **concertation** permet de savoir **trouver une réponse collective le jour où une tension apparaît**.

*« Les EPCI [...] disposent de leviers sur l'essentiel des politiques ayant un impact dans le domaine de l'eau. Mais c'est bien au niveau régional que doit se faire l'intégration de la politique de l'eau au sein de toutes les autres politiques. »*

Concernant l'articulation des actions dans le domaine de l'eau avec les autres politiques, les **EPCI**, qui seront demain la **maille élémentaire de l'ensemble des politiques de l'eau** sur les territoires, disposent de **leviers sur l'essentiel des politiques** ayant un impact dans le domaine de l'eau. Mais c'est bien **au niveau régional** que doit se faire **l'intégration de la politique de l'eau au sein de toutes les autres politiques**, notamment pour l'agriculture. Les **Agences de l'eau** ont le **levier financier pour accompagner** ceux qui mettront en place des politiques en la matière, notamment sur la désimperméabilisation et la réintroduction de la nature en ville par exemple, sans pour autant financer l'ensemble des actions nécessaires pour adapter la ville au changement climatique.

Avec la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, nous avons lancé **l'élaboration d'un nouveau plan de résilience**, même si une bonne partie des interventions que nous réalisons aujourd'hui visent déjà à conforter la résilience des territoires face au changement climatique. Face à des phénomènes de plus en plus forts – six des sept dernières années ont été les années les plus chaudes jamais connues –, les **six Agences de l'eau** accompagnent des **actions les plus innovantes et dynamiques** possible en matière de **nature en ville** et de **transitions en agriculture** notamment, qui a un **rôle majeur** à tenir en la matière. Au niveau du Bassin Loire-Bretagne, 60 % du territoire est occupé par l'agriculture, ce qui lui donne forcément une **responsabilité particulière dans le cycle de l'eau**.



# Intermède

**Thierry BURLOT**

Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Président du CFE



**J**e suis satisfait de cette première table ronde, car je sens que mes collègues sont mobilisés. En effet, ma **crainte** aujourd'hui est que, face à **l'ampleur du dossier**, certains puissent **avoir peur**.

S'agissant du **petit cycle de l'eau**, nous nous réveillons brutalement en réalisant que nos **réseaux ne sont pas renouvelés** et que nos **interconnexions ne sont pas à la hauteur**. De plus, il n'est pas acceptable que certaines communes n'aient pas d'eau à cause de ces sécheresses et de ces canicules. Nous devons donc **être solidaires**. Aussi, je suis ravi d'entendre que les **départements pourraient jouer un rôle**, au moins dans la coordination, ce qui m'apparaît essentiel. Nous disposons de **moyens financiers pour inventer** ; le domaine de l'eau est plutôt préservé au niveau des moyens qui lui sont accordés.

En revanche, je suis **inquiet vis-à-vis du grand cycle de l'eau**. Tout irait bien dans le meilleur des mondes si les **périmètres hydrographiques** étaient des **périmètres politiques**. Ce n'est toutefois pas le cas : il existe des **périmètres politiques très riches** et des **périmètres hydrographiques très pauvres** ; des gens en amont et d'autres en aval. Ces sujets sont compliqués, d'autant que la question de la **légitimité du périmètre hydrographique** se pose. Quand un arbitrage doit être fait, c'est le **périmètre politique qui décide**, le périmètre hydrographique est peu écouté. Mais quand il faudra parler de solidarité, de partage d'eau entre usagers, les périmètres politiques pourront prendre des décisions contraires à ce qu'il faudrait faire. Ce problème **ne concerne pas la décentralisation** puisque les outils sont en place mais il est de **déterminer qui décide**. Je voudrais un **État juge de paix**, sans forcément aller chercher des compromis

et des consensus, mais **un Etat pour arbitrer** et, surtout, contrôler le match, car il y aura un match.

Autre point : il faut admettre que les **politiques de l'eau ne parlent ni à l'agriculture, ni à l'industrie, ni à l'énergie**. Or, ces politiques agricoles, économiques, énergétiques impactent la ressource en eau. **Où est notre crédit** si nous parlons de territoire ? Nous avons besoin de **territoires forts**, de **savoir ce qu'ils veulent** en termes d'agriculture, d'aménagement du territoire, de tous les sujets qui feront la qualité de l'eau de nos fleuves et de nos nappes phréatiques. Nous pouvons prendre les **meilleures décisions du monde** dans nos structures, elles sont **inutiles si elles ne sont pas appliquées**. L'enjeu est donc de savoir comment atteindre cette globalité. Je pense que nous ne pouvons l'atteindre qu'avec les territoires – régionaux, départementaux, communautaires, communaux. Nous avons **besoin de tous les acteurs**. Pourtant, je constate avec regret que **nos élus désertent nos comités de bassin**, parce que c'est **difficile**. Le véritable enjeu de cette gouvernance est là : il faut **donner envie de faire collectivement**, car les **décisions à prendre seront difficiles** et des **arbitrages seront nécessaires**.

# Réactions de la salle



“

La montée en puissance de la **notion de bien commun** me perturbe, puisque le Code de l'environnement n'en propose **pas de définition juridique**. La société évolue ; le droit évolue en même temps. Il faut **bousculer les juristes**, qui n'aiment pas que le droit évolue, et les intégrer dans vos réflexions. Êtes-vous **prêts à intégrer les juristes** et donc à faire en sorte que vos **décisions soient durables, opposables, sécurisées** pour tous ? »

« La marche majeure à franchir concerne **l'acculturation de l'ensemble des élus**, qui viennent tous de mondes très différents et qui ne connaissent pas nécessairement les dossiers. Nous devons ainsi **réfléchir notre aménagement en fonction de la disponibilité de la ressource**, dans le cadre des outils réglementaires – SRADDET, SCoT, PLU, PLUi. Chaque acteur doit en outre consulter ces documents avant de porter un projet. »

« Dans la **ruralité**, le **renouvellement des réseaux** d'eau potable est une véritable **problématique** et un **défi économique** auquel les collectivités ne savent plus apporter de réponse. Aussi, je profite de cette intervention pour **tirer la sonnette d'alarme** et sensibiliser les personnes qui seront à l'origine de la mise en place des **XII<sup>ème</sup> programmes des agences de l'eau** afin qu'elles prennent en compte cette réalité. Aujourd'hui, la **problématique de financement** n'est pas dans les métropoles, mais **dans la ruralité**, là où il y a le plus grand linéaire de réseaux. »

« La **solidarité amont/aval** ne doit pas s'arrêter aux cours d'eau. Nos **estuaires et nos zones côtières** ont besoin d'eau douce. **80 % des espèces d'intérêt commercial** dans la Manche, la mer du Nord, et l'Atlantique ont besoin d'une quantité d'eau douce conséquente pour avoir de **l'eau saumâtre suffisante** et faire tous leurs cycles biologiques. Aussi, si nous ne prenons pas garde à tenir compte de ces impératifs, nous **perdrons ces espèces**. »

”

## 2<sup>ème</sup> table ronde

### Besoin de réinventer une fiscalité de l'eau incitative et solidaire sur les territoires : état des lieux et perspectives

**Jean REVEREAULT**

Vice-président de l'agglomération du Grand Angoulême, vice-président d'Intercommunalités de France en charge de la Transition écologique et vice-président d'AMORCE en charge du financement et de la fiscalité



**E**n France, il n'existe **pas de lieu d'arbitrage véritablement défini en matière d'eau**. Pourtant, nous ne manquons pas de cadres pour y réfléchir, ce qui nous interroge. **Les intercommunalités disposent de la compétence la plus large en matière d'environnement**, au point de demander à être reconnues comme **autorités organisatrices de la transition écologique**. En effet, les intercommunalités élaborent des **plans climat**, qui s'intéressent à la résorption des **pollutions atmosphériques**, à la production **d'énergies renouvelables** mais aussi à **l'occupation des sols**. Leurs travaux portent également sur **l'alimentation**, qui est un problème local et un sujet de développement économique, pour une **agriculture de proximité** qui lui permet de s'éloigner des pressions liées aux denrées destinées à l'exportation ou à l'alimentation animale.

*« En France, il n'existe pas de lieu d'arbitrage véritablement défini en matière d'eau. [...] Les intercommunalités disposent de la compétence la plus large en matière d'environnement, au point de demander à être reconnues comme autorités organisatrices de la transition écologique. »*

S'il existe encore beaucoup de syndicats d'adduction d'eau potable et de syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique, les **intercommunalités**, et notamment les communautés d'agglomération, ont **l'eau et l'assainissement dans leurs compétences**. Cette

compétence fait l'objet d'un **budget spécifique**, qui doit **être à l'équilibre**. Aussi, la question qui se posera prochainement est la suivante : **si la ressource diminue, comment faire monter le prix de l'eau pour assurer l'équilibre ?** En **Adour-Garonne**, le prix de l'eau se situe autour de **4,30 euros le m<sup>3</sup>**, et non pas 10 euros comme en Seine-et-Marne. En **2023**, nous **ajouterons 30 centimes** au prix de l'eau potable, pour compenser la hausse du **coût de l'énergie**. Quant à la **ressource en eau en elle-même**, nous ne nous posons **pas encore trop de questions** aujourd'hui. Pour l'agglomération du Grand Angoulême, un karst alimente le territoire en eau. Il faut absolument **s'interroger sur les solutions à mettre en place** dans le cas où cette **capacité de résurgence** du sous-sol **cesse d'exister**. Ces solutions devront se baser sur la **coopération** et **l'interconnexion** des réseaux.

S'agissant de la gestion des milieux aquatiques, la **GE-MAPI**, le législateur a fait un cadeau empoisonné aux élus locaux, en les autorisant à prélever une taxe plafonnée à **40 euros par an et par habitant**. Il a également **supprimé la taxe d'habitation**. Ainsi, aujourd'hui, **seuls les propriétaires occupants payent**. Or, face à la sécheresse et aux travaux devant être réalisés dans tous les territoires de France, les **politiques de l'eau devront monter en puissance** à l'avenir.

En ce qui concerne l'eau potable, nous sommes tenus d'avoir une qualité d'eau qui nous amène à **enlever de l'eau puisée** toutes les **molécules indésirables**, notamment les pesticides. Or, ces molécules indésirables sont **de plus en plus nombreuses**. Aussi, il faudrait que, de la même manière que dans le domaine des déchets, la **responsabilité élargie des producteurs** ou des metteurs sur le marché soit plus forte pour la mise en place des produits phytosanitaires, mais aussi des produits pharmaceutiques puisque chacun sait que nous retrouvons également des résidus de médicaments dans les eaux, ainsi que sur un certain nombre d'autres metteurs sur le marché comme les mégots par exemple qui viennent aussi polluer l'eau. Par ailleurs, il existe des molécules indésirables encore plus pernicieuses, que nous connaissons mal, les **nanoparticules de plastique**, notamment liée aux eaux de lavage, dont la présence n'est **pas recherchée dans l'eau**. La **nature ne devrait pas être une poubelle**. Pourtant, elle récupère au final toutes ces molécules indésirables. Tous les produits détergents et d'entretien, domestiques ou industriels ne payent pas aujourd'hui leurs conséquences sur l'eau. Nous devons agir sur ce sujet et **changer la règle du jeu**, pour montrer que le **prix de la qualité de l'eau sera payé par tous ceux qui sont à l'origine de sa dégradation**.

*« La nature ne devrait pas être une poubelle. [...] Nous devons [...] changer la règle du jeu, pour montrer que le prix de la qualité de l'eau sera payé par tous ceux qui sont à l'origine de sa dégradation. »*

Pour ce qui est de la **fiscalité locale**, dans le cadre de la **taxe d'aménagement**, les **entreprises** payent aux collectivités une part liée à **l'imperméabilisation des sols** lorsqu'elles construisent. Nous avons donc des ressources. Néanmoins, ces dernières doivent ensuite être affectées à des questions de conservation, qui se mêlent à **l'enjeu de non-artificialisation des sols** auquel les territoires font désormais face. À ce titre, il peut être intéressant de **doubler cette question de la non-artificialisation des sols à celle de la réimperméabilisation des sols**. Ce travail qui doit être mené **relève du périmètre des in-**

**tercommunalités**, qui savent agir sur ces sujets, notamment au travers des **PLUi**.

*« Nous avons beaucoup trop perdu avec le plafond mordant. Il est normal que des efforts soient demandés aux consommateurs [...] mais il faudrait avant tout que les moyens qui ont été concédés en matière d'eau reviennent aux politiques de l'eau. »*

Le **point négatif** du **financement de la politique de l'eau**, c'est que **l'État ponctionne les recettes**. Nous payons des taxes qui finissent dans le trou infini de l'État. Je pense notamment à la taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**), qui pourrait revenir vers des politiques déchets qui seraient plus économes ou qui pourrait servir à financer des efforts supplémentaires en recherche et développement sur des produits qui pollueraient moins. L'État pique également dans la caisse en matière de **budget des agences de l'eau** ; nous avons beaucoup **trop perdu avec le plafond mordant**. Il est normal que des **efforts soient demandés aux consommateurs** – ménages, collectivités, industriels ou agriculteurs –, mais il faudrait avant tout que les **moyens qui ont été concédés en matière d'eau reviennent aux politiques de l'eau**.



**Chloé JAILLARD**  
Directrice associée CALIA Conseil

**P**our les élus, cette question de l'acceptabilité du prix de l'eau pour les usagers est un enjeu essentiel. Mais il convient de **s'interroger sur quel prix de l'eau**. Nous travaillons souvent autour de la fameuse **facture de 120 mètres cubes, qui ne rend pas compte de la variété des usagers**. Aussi, je pense qu'il conviendrait plutôt de **parler d'un prix moyen pondéré**, en se basant sur **l'ensemble des recettes reçues divisé par l'ensemble des consommations**. Cet indicateur serait **plus représentatif de l'équilibre économique** en matière de prix de l'eau.

*« Une question plus profonde, qui pourrait expliquer le besoin de certaines évolutions réglementaires, porte sur la règle de partage fixée entre la redevance (prix de l'eau) et la fiscalité (taxes). »*

Une question plus profonde, qui pourrait expliquer le besoin de certaines évolutions réglementaires, porte sur la **règle de partage fixée entre la redevance (prix de l'eau) et la fiscalité (taxes)**. Aujourd'hui, cet équilibre est assez limité puisque le prix de l'eau doit assumer de plus en plus de coûts – retard sur le renouvellement du réseau, normes sanitaires à respecter. Ainsi, le besoin de financement augmentera dans les années futures. Le sujet de la **répartition de l'effort** est donc crucial. Si nous partons du principe que le **prix de l'eau doit assumer l'intégralité** de l'effort, alors un **travail sur l'acceptabilité** devra être mené. Dans ce cadre, la question de la **différenciation des usagers** se pose, avec les ménages d'un côté et les autres usagers de l'autre. Nous pouvons aussi travailler des **structures tarifaires** avec des **tranches de consommation**. En outre, un certain nombre d'outils existent pour moduler, selon les types d'usagers, le prix de l'eau.

**Le prix de l'eau est-il suffisant pour assumer les différents coûts ?** Une **réponse négative** a déjà été apportée à cette question, puisque nous sommes allés chercher la **taxe GEMAPI**. Nous cherchons aussi de **nouveaux dispositifs expérimentaux**, à l'image de la **contribution pour la préservation de la ressource en eau**, issue d'une doctrine juridique qui considère que le petit cycle – qui comprend la production de l'eau potable – est en forte interaction avec les missions de préservation de la ressource en eau – grand cycle de l'eau.

Nous avons également besoin **d'instruments** pour pouvoir **mesurer les progrès réalisés**. Par ailleurs, à l'image de ce qui est fait dans le domaine des déchets avec la **méthode ComptaCoût<sup>®</sup>** qui permet d'avoir une **comptabilité analytique** sur l'ensemble des missions qui composent le service public des déchets, nous aurions besoin d'une **methodologie identique pour l'eau** afin d'avoir une compréhension plus fine de **l'impact du grand cycle de l'eau sur le petit cycle de l'eau, et inversement**. Cette méthodologie permettrait aussi de donner de la matière pour déterminer le **bon équilibre entre fiscalité et redevance**.

Toutes les études que nous menons montrent que le **besoin de financement est en augmentation**. Il convient donc de mettre en place des **leviers pour lisser** ce besoin de financement, ou des **outils dédiés** selon les sujets – renouvellement des réseaux, gestion de l'eau pluviale, etc. En outre, à la faveur des transferts de compétences au niveau **intercommunal**, des études – de type **schéma directeur** – sont réalisées, des planifications – de type **programme pluriannuel d'investissement** – sont mieux cernées. Tous ces travaux permettent de **prendre à la fois conscience du retard et de tous les nouveaux enjeux** liés à cette **urgence climatique**. Or, face à ce retard et à ces nouveaux enjeux, un **grossissement du besoin de financement est nécessaire**, ce qui explique les **tensions** sur la question de la **répartition de l'effort**.

*« Face à ce retard et à ces nouveaux enjeux, un grossissement du besoin de financement est nécessaire, ce qui explique les tensions sur la question de la répartition de l'effort. »*

Par ailleurs, un autre paramètre de l'équation ne facilite pas l'apaisement de ces tensions : les **services d'eau et d'assainissement** ont **d'importants coûts fixes**, ce qui est une différence avec le domaine des déchets. Il faut donc **s'interroger sur la durabilité, la viabilité et la sou-**

<sup>1</sup> Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®. Cf. site [Des outils de gestion des déchets : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût® - Ademe](https://www.ademe.fr/la-matrice-des-coouts-et-la-methode-compta-cout)

**tenabilité** à très long terme d'une situation dans laquelle les **financements se baseraient uniquement sur le prix de l'eau**, dans un contexte où les **consommations** seraient **en baisse**, ce qui est l'objectif, mais ce qui pourrait aussi créer d'autres problématiques.

Face à cet enjeu, **l'ouverture de financements par le budget principal** est une possibilité. Cela s'est déjà produit par le passé, notamment dans le cadre de la **loi dite Brottes de 2013** pour le financement de la **tarification sociale de l'eau**. La mise en place d'un **dispositif similaire** pourrait être envisagée pour le **sujet climatique et écologique**. En termes de méthode, cela nécessite de pouvoir **distinguer, ventiler et analyser les assiettes de coûts**, ce qui soulève une nouvelle fois le **besoin d'instruments au niveau des collectivités locales**. En outre, au vu de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales, ouvrir sur le budget principal relance les questions qui se posent avec la **suppression de la taxe d'habitation** ou encore les **réflexions sur la fiscalité** avec l'objectif de zéro artificialisation nette.

Un **chantier est donc en cours** sur ces questions. Nous savons que ces **tensions risquent d'émerger**, car le **prix de l'eau augmentera de façon importante**, ce qui pose la question de **l'acceptabilité**. Une **modulation** avec les dispositions que je rappelais tout à l'heure – abonnement versus part variable, catégories d'usagers, tranches de consommation – sera-t-elle suffisante pour avoir une **répartition adéquate ou juste de l'effort** entre les usagers ? Ou **d'autres dispositifs, plutôt de fiscalité, seront-ils nécessaires** et, le cas échéant, avec **quel cadre réglementaire** et selon quelle répartition entre le petit cycle et le grand cycle de l'eau ?

Pour faire le lien avec la table ronde sur la **gouvernance**, il faut que les **bonnes parties prenantes soient réunies autour de la table** pour travailler sur les différents outils, qui permettent de **se fixer une stratégie**, en lien avec tous les documents contraignants et opposables, afin d'abord d'aboutir à cette **connaissance du besoin de financement**, puis de pouvoir aller dans **l'ingénierie financière**, et utiliser les **leviers financiers qui existent et prioriser les investissements**.

Il est en outre important que les **collectivités** ne se contraignent pas toujours par la ressource, par le prix, mais qu'elles **partent plutôt des besoins et des leviers qui existent** et qu'elles peuvent mieux mobiliser. Nous sentons **émerger cette évolution** du côté de l'échelon **intercommunal**, qui a l'habitude d'aller chercher des subventionnements sur d'autres politiques et qui met de mieux en mieux à profit cette **expérience sur la politique de l'eau**. L'enjeu est donc d'avoir des **objectifs stratégiques** avec des indicateurs, ce qui manque souvent. C'est pourquoi j'insistais sur les instruments et les indicateurs dont il faudrait se doter.

*« Les services d'eau [devraient faire] partie des services pilotes pour la mise en place des budgets climat. [...] Chaque euro investi aujourd'hui dans le domaine de l'eau vise à éviter des dommages dans une logique d'adaptation. »*

Nous parlons par exemple de **budget climat**, dont la méthodologie est en cours d'élaboration. Il serait, je pense, pertinent que les **services d'eau fassent partie des services pilotes** pour la mise en place de ces budgets climat. En effet, derrière le titre de notre table ronde qui parle de fiscalité solidaire et incitative, il faut aussi avoir en tête que **chaque euro investi aujourd'hui dans le domaine de l'eau vise à éviter des dommages** dans une **logique d'adaptation**. Je pense que ces instruments peuvent permettre de **mobiliser ensuite les élus et les autres parties prenantes**.



**Guillaume RIOU**

Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la Transition écologique et énergétique

**L**es régions agissent dans le **domaine de l'eau** par **volontarisme**, la loi NOTRe n'attribuant **pas de compétences spécifiques aux régions** sur le sujet. C'est d'ailleurs tout le problème de l'eau dans son cadre général dans notre pays. Les **régions administratives** sont **à cheval sur deux ou trois agences de l'eau** qui, elles-mêmes, ont la responsabilité de plusieurs régions. Les **compétences** sont donc très **partagées**. Il existe en outre une **déconnexion entre le périmètre administratif – le périmètre politique – et le périmètre hydrographique**, ce qui pose un certain nombre de difficultés. Par ailleurs, la **stratification de notre République** fait que tout le monde a un **petit peu de responsabilités**, mais **personne n'a réellement de responsabilités entières, à part évidemment l'État** qui essaie, autant que faire se peut, de piloter toutes ces compétences.

*« La stratification de notre République fait que tout le monde a un petit peu de responsabilités, mais personne n'a réellement de responsabilités entières, à part évidemment l'État. »*

Au niveau de la **région Nouvelle-Aquitaine**, nous intervenons sur plusieurs aspects, notamment sur les **sujets liés à l'eau potable**. Notre programme **Re-Sources** est un **programme d'action volontaire** conduit en **partenariat avec les deux agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne**. Il est à noter que le **président du Comité de Bassin Adour-Garonne** se trouve être aussi le **Président de notre région, Alain ROUSSET**. Après **dix ans de mise en œuvre** du programme Re-Sources, nous constatons des **avancées plus ou moins efficaces**, ce qui pose question en matière de **financement**, de **durabilité** de ce type de programme mais aussi **d'articulation avec d'autres politiques publiques**, comme la PAC. En comparaison de **l'Allemagne**, les Länder disposent de **moyens financiers importants** – de 30 à 40 milliards

d'euros contre environ 3 milliards d'euros pour la Région Nouvelle-Aquitaine – et ont des **compétences bien plus élargies** que les régions en France. Ces derniers ont donc la **capacité**, réglementaire et financière, **d'adopter un certain nombre de mesures**, et de **conclure des contrats de 18 ans avec des agriculteurs**, comme c'est le cas à Munich, ce qui permet à ces derniers d'avoir un **projet pérenne d'entreprise** et d'obtenir des **financements**. En outre, nous sommes sur des **politiques capillaires, nécessairement ascendantes**. Alors, à quand ce **quatrième acte de décentralisation**, qui redonnera peut-être un peu **plus de pouvoir aux régions ou à l'intercommunalité** ? Il faut en effet **articuler avec l'intercommunalité**, qui a des compétences précisément définies par la loi MPTAM.

*« A quand ce quatrième acte de décentralisation, qui redonnera peut-être un peu plus de pouvoir aux régions ou à l'intercommunalité ? »*

Le programme Re-Sources fait donc cette articulation dans le domaine de l'eau potable. Il y a évidemment un certain nombre de **régimes d'intervention sur les milieux aquatiques, sur le littoral**. Avec 900 kilomètres de littoral, le **tourisme** a bien entendu une **place importante** en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, au-delà des questions environnementales, la **dégradation des eaux** n'est ainsi **pas permise** pour des questions socio-économiques.

Nous avons une **compétence sur la biodiversité**, donc par voie de conséquence, nous intervenons inévitablement sur le **grand cycle en agissant sur l'eau**. Nous avons recours à des **financements de fonds européens**, que nous activons avec des financements de l'Agence de l'Eau, de la Région, parfois de l'État. À ces enjeux vient s'ajouter la question de la **gestion quantitative de l'eau**. Au-delà de la segmentation entre le périmètre adminis-

tratif et le périmètre hydrogéologique, nous regrettons aussi une **segmentation entre les objets** – gestion qualitative, gestion quantitative, gestion des milieux naturels, contrats territoriaux de milieux aquatiques, etc. Tous ces sujets mériteraient certainement d'être **revus** de manière **plus systémique et transversale**.

*« Nous savons que les politiques publiques sont parfois antagonistes. [...] Nous devons mener une action très transversale, très systémique, d'aménagement du territoire. Les collectivités locales doivent être à la manœuvre de ces actions. »*

Nous savons que les **politiques publiques** sont parfois **antagonistes**. En l'occurrence, les **politiques de l'eau et la politique agricole**, déclinée par les plans stratégiques nationaux successifs et par des plans régionaux, ne sont **pas forcément alignées**. Néanmoins des solutions, à définir ensemble, peuvent exister. Nous parlons tout à l'heure des **périmètres de protection des captages**

**d'alimentation** en eau potable. A partir du **1<sup>er</sup> janvier 2023**, prochaine programmation **PAC**, la région aura la **responsabilité** pleine et entière du sujet de **l'érosion professionnelle agricole**, c'est-à-dire du sujet de la transmission-installation des exploitations. Dans ce cadre, nous devons **mener de véritables partenariats avec l'échelle intercommunale** pour **installer sur ces périmètres** de captage des agriculteurs qui ont un **projet protecteur**, pour la ressource et pour leur revenu. Aussi, toutes ces questions sont aussi des **questions d'aménagement du territoire, d'innovation économique**, à travers des filières à bas intrants, autour de **l'écoconstruction**, notamment à partir de briques de chanvre, systèmes qui permettraient de protéger ces périmètres de production d'eau. Ou dans le domaine de l'énergie, pourquoi ne pas installer des **infrastructures d'énergie renouvelable sur ces champs captants**, pour diminuer la pression des phytosanitaires et des nitrates ?

Je pense que nous devons mener une **action très transversale, très systémique, d'aménagement du territoire**. Les **collectivités locales** doivent être à la manœuvre de ces actions.

fiscalité, afin de trouver des solutions de financement. Toutefois, en combien de temps mettrons-nous tout cela en place ? Un **consensus sera-t-il trouvé**, sachant qu'**augmenter la pression fiscale n'a jamais été très bien vu** et ne le serait pas davantage aujourd'hui ? Il est **nécessaire de s'interroger** sur ces sujets.

En tant que **Banque des Territoires**, nous constatons que les **collectivités locales** – les emprunteurs – définissent généralement leur **niveau d'investissement en fonction de leurs ressources**. Or, nous serons à **l'avenir confrontés à la situation inverse** puisqu'il faudra ajuster les ressources au regard des efforts d'investissement à mener, et ce dans un délai rapide. En effet, si nous n'agissons pas rapidement, nous aurons à gérer des crises successives où, dos au mur, nous serons obligés de réaliser des travaux et de trouver des solutions d'investissement qui ne seront peut-être pas simples à trouver à ce moment-là. Il est donc sans doute **nécessaire d'anticiper et d'investir dès à présent**, afin que le **coût soit moins élevé** que si nous investissions une fois la crise survenue. Ainsi, il faut **accepter de s'endetter**.

*« Il est [...] nécessaire d'anticiper et d'investir dès à présent, afin que le coût soit moins élevé que si nous investissions une fois la crise survenue. Ainsi, il faut accepter de s'endetter. »*

En réalité, **l'endettement des collectivités locales en matière d'eau est marginal**. Il représentait environ **10 % du coût des investissements il y a dix ans** et a encore baissé ces dernières années. En outre, nous finançons l'endettement des collectivités locales. En matière d'eau, nous constatons que la **demande n'est pas très forte**. Nous finançons environ **200 millions d'euros en Aqua Prêt**, qui est notre produit phare, alors que le **marché s'établirait entre 300 et 500 millions d'euros**.

Nos **produits** ont été **construits après les deux Assises de l'Eau** de 2018 et 2019. Initialement, ils étaient

**très orientés sur le petit cycle de l'eau** – eau et assainissement. Cependant, dès 2020, nous avons pris **l'initiative d'élargir à la GEMAPI**. Cette année, nous avons également **élargi au grand cycle de l'eau**. Ainsi, nous finançons désormais **toutes les infrastructures liées au grand cycle**, les solutions fondées sur la nature ou encore les initiatives visant à la désimperméabilisation. Aujourd'hui, notre **Aqua Prêt** peut donc **financer absolument tout type d'investissement lié à l'eau**. Ces solutions de financement sont à **très long terme**, puisque nous démarrons à 25 ans, mais nous allons **jusqu'à 50 voire 60 ans pour les investissements sur les réseaux**. **Amortir** des investissements sur la durée permet de pouvoir **anticiper les travaux** qui doivent être réalisés. Il est important que les collectivités locales sachent que **des solutions de financement sont possibles**.

*« Nous finançons désormais toutes les infrastructures liées au grand cycle [...] et tout type d'investissement lié à l'eau. [...] Il est important que les collectivités locales sachent que des solutions de financement sont possibles. [...] Nous intervenons également en fonds propres auprès du secteur privé. »*

Nous intervenons également **en fonds propres auprès du secteur privé**. Historiquement, il faut savoir que nous avons été actionnaires de sociétés importantes dans le domaine de la gestion de l'eau, comme BRL dans le Languedoc ou la Société du Canal de Provence. Désormais, nous nous diversifions, en essayant de **nous adapter aux besoins à venir**, notamment en termes de **digitalisation** afin de mieux connaître ses réseaux, avoir des données, faire de la gestion intégrée de la ressource, faire de l'économie circulaire. Dans ce cadre, nous essayons de **trouver des partenaires privés** dans lesquels nous **investissons en fonds propres de manière minoritaire**, l'objectif étant de **faire apparaître de nouveaux acteurs** qui apportent des réponses et des solutions aux collectivités locales en charge de la politique de l'eau.



**Gil VAUQUELIN**

Directeur de la Transition écologique et énergétique à la Banque des Territoires, en charge du Plan de relance

**ros par an dans la décennie passée**, ce qui est un montant **important**, même si celui-ci était plutôt **en baisse par rapport à la décennie antérieure**. Au vu des **besoins à venir**, en tenant compte de la question de la remise à niveau des réseaux, des pollutions, des eaux pluviales, de l'adaptation au changement climatique, les estimations montrent aujourd'hui qu'il conviendrait peut-être de **doubler ce montant annuel** dédié à l'investissement.

*« Les dernières statistiques montrent un investissement [des collectivités locales] d'environ 6 milliards d'euros par an dans la décennie passée. [...] Au vu des besoins à venir [...] il conviendrait peut-être de doubler ce montant annuel. »*

Face à de tels volumes, la question est aussi de savoir **de combien de temps nous disposons**. Nous pouvons décider d'augmenter le prix de l'eau, d'inventer une nouvelle

**J**e rebondis sur les choix qui sont devant nous en termes d'**augmentation du prix de l'eau**, d'effort entre la **tarification** et la **fiscalité** : nous voyons que ces sujets entraînent des **choix de société assez lourds**.

Il convient d'avoir en tête **deux paramètres** : le **volume** et le **temps**. Nous parlons depuis le début de cette table ronde des **efforts d'investissement** qui sont à réaliser par les collectivités locales. Les dernières statistiques montrent un investissement d'environ **6 milliards d'euros**



## Olivier THIBAUT

Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

ter en fonction du contexte. Les agences de l'eau ont été les premières à faire le **plan de rebond**, puis le **plan de relance** et maintenant le **plan de résilience**.

*« La fiscalité affectée de l'eau à l'échelle des grands comités de bassin est un système qui a bien fonctionné et qui fonctionne encore bien. [...] Ce système s'est construit sur le principe « l'eau paye l'eau ». [II] repose désormais sur le principe « l'eau, la biodiversité, la mer doivent payer l'eau, la biodiversité, la mer ». [...] Ce système de redevances [...] reste aujourd'hui très centré sur l'eau du robinet. »*

**J**e vais essayer de revenir de manière simple et pédagogique sur ce que nous essayons de faire bouger au niveau des **redevances des agences de l'eau**, sujet objectivement complexe.

D'abord, le **choix** que nous avons fait en **1964**, puis en **1992**, puis en **2006**, d'une **fiscalité affectée de l'eau à l'échelle des grands comités de bassin** est un système qui a bien fonctionné et qui **fonctionne encore bien**. Ce système doit **poursuivre son adaptation** au contexte extérieur pour pouvoir répondre aux enjeux actuels en lien avec le changement climatique.

L'utilisation du terme « **redevance pour les agences de l'eau** » fait bondir certains professeurs émérites puisque ces redevances sont **bien des « taxes » encadrées par le Parlement**. Par ailleurs, ce principe de redevance est assez **différent des filières REP** (responsabilité élargie des producteurs). Dans le cadre de la REP, ceux qui produisent un produit conduisant à des déchets s'organisent entre eux pour mettre en place des financements et gérer le coût du traitement de ces déchets. Nous pourrions **utiliser des filières REP pour l'eau** ; la **question s'est posée** pour les filtres sur les machines à laver, pour récupérer les microplastiques issus des fibres textiles.

Le fait que les **fonctionnements soient pluriannuels** est également très important. En France, nous vivons sous la tyrannie budgétaire annuelle. La fiscalité des agences de l'eau permet d'avoir des **programmes sur plusieurs années** et d'organiser des **montées en puissance** qui permettront de faire **bouger des politiques publiques**, sans forcément que cela soit immédiat dans le temps. Ces programmes pluriannuels peuvent en outre **s'adapt-**

Ce système s'est construit sur le **principe de l'eau paye l'eau**. Dans la **loi Biodiversité**<sup>1</sup>, ce système repose désormais sur le principe « **l'eau, la biodiversité, la mer doivent payer l'eau, la biodiversité, la mer** ». Penser que nous pouvons gérer l'eau sans gérer les écosystèmes est une erreur. D'ailleurs, les **agences de l'eau** ont incroyablement **évolué** ces 20 dernières années, en passant du **seul petit cycle de l'eau au grand cycle de l'eau**, qui est un moyen d'approcher les écosystèmes. Cependant, **ce système de redevances n'a pas suivi l'évolution de la loi**, puisqu'il reste aujourd'hui **très centré sur l'eau du robinet** : 85 % du budget des agences de l'eau provient des factures du consommateur d'eau potable – particulier, entreprise ou agriculteur. Nous avons donc besoin de **faire évoluer ce système**. Actuellement, nous travaillons sur **deux grands sujets**.

1/ Il faut **moderniser et adapter le système de redevance actuelle**, sur les **prélèvements sur la ressource** en eau et sur la **pollution des milieux**. En ce qui concerne la pollution, dans le système ancien, les collectivités payent une redevance brute basée sur le nombre de mètres cubes multiplié par un taux, qu'elles épurent beaucoup ou non, avec un système de primes au bon fonctionnement qui posent problème au niveau de Bercy. Nous souhaitons donc **appliquer directement une redevance en net, proportionnelle à la pollution réellement émise**. Malgré l'apparente simplicité, c'est complexe à organiser.

*« Nous travaillons sur deux grands sujets : 1) Il faut moderniser et adapter le système de redevance actuelle, sur les prélèvements sur la ressource en eau et sur la pollution des milieux. [...] 2) Il faut adapter le système des redevances aux pressions sur l'environnement. »*

2/ Il faut **adapter le système des redevances aux pressions sur l'environnement**. Cet enjeu est d'ailleurs très lié à la **politique de zéro artificialisation nette** et aux questions **d'aménagement du territoire**. Une des **pistes**, qui a été creusée largement au travers du **rapport des parlementaires Alain RICHARD et Christophe JERRETIE**<sup>2</sup>, proposait **d'affecter une part de la taxe d'aménagement aux agences de l'eau**, ce qui permettrait de répondre à ces questions de **lutte contre l'artificialisation et d'impacts sur les écosystèmes**. À ce jour, la taxe d'aménagement est dévolue aux départements et n'est **pas optimisée dans sa gestion** par rapport à son objet. Ce **sujet politique** est néanmoins très **complexe**. Une **autre piste** nous paraît intéressante et figure d'ailleurs dans le rapport du conseil des prélèvements obligatoires : **taxer davantage les plus-values sur les cessions de terrains nus rendus constructibles, taxe aujourd'hui optionnelle** que nous pourrions rendre obligatoire. Toutefois, les communes n'ont pas forcément intérêt aujourd'hui à la mettre en œuvre puisqu'elles sont plutôt intéressées à se développer et donc à taxer moins. Si nous affectons aux agences de l'eau cette taxe, dont le flux facilement atteignable s'établirait **autour de 100 à 150 millions d'euros**, cela leur permettrait d'avoir une **ressource liée aux flux d'artificialisation** avec un impact direct sur les écosystèmes, et donc **liée à l'eau et la biodiversité**.

*« Nous avons demandé aux agences de l'eau de tourner de plus en plus leur action vers le grand cycle de l'eau. En effet, pour le petit cycle de l'eau [...] les collectivités disposent d'un budget annexe et sont censées mettre en place des redevances visant à amortir leur patrimoine. [...] Le prix de l'eau doit donc augmenter, pour un [...] service plus robuste et plus résilient. »*

Concernant le « **plafond mordant** », il correspond à un **choix politique** d'il y a quelques années qui était de **limiter la hausse de la fiscalité affectée sur l'eau**. Pendant les quinze années qui ont précédé la mise en place de ce plafond, la fiscalité de l'eau a augmenté de manière

assez importante et a d'ailleurs permis de **gagner la bataille de l'assainissement collectif dans les années 2000**. Grâce à cette fiscalité et au système des agences d'eau, nous sommes parvenus à remettre aux normes les installations des grandes agglomérations, même s'il faut **réinvestir régulièrement** et convaincre nos élus de ne pas s'attaquer réellement au sujet le jour où les stations ne sont plus conformes. Pour autant, ce sujet est **maintenant maîtrisé**. Par ailleurs, les **redevances** des agences de l'eau ne doivent **pas servir à faire ce qui relève des collectivités** à la place de ces collectivités. C'est pourquoi nous avons **demandé aux agences de l'eau** de tourner de plus en plus leur **action vers le grand cycle de l'eau**. En effet, pour le **petit cycle de l'eau** – le patrimoine, les réseaux, les stations d'épuration –, les **collectivités disposent d'un budget annexe** et sont censées **mettre en place des redevances** visant à **amortir leur patrimoine**. Nous avons bien vu que le sujet de la tyrannie du prix de l'eau donne aujourd'hui **l'impression que l'eau est chère**, alors qu'elle ne l'est pas du tout : **4 euros du mètre cube** s'avère un **prix très limité**. Les **lois NOTRe et MAPTAM** prévoient le transfert de la compétence eau potable et assainissement à l'EPCI à fiscalité propre. Or, ce **transfert** n'est pas **concrétisé partout** : la véritable problématique concerne toutes les **petites communes** qui n'ont **pas de services d'eau robustes** et qui appliquent un **prix de l'eau moins cher**, mais offrent un **service moins élevé**. Nous avons observé cet été à quel point ces **communes sont fragiles**. Le **prix de l'eau doit donc augmenter**, pour un meilleur service rendu. L'échelle intercommunale est donc très importante. Si le **coût** peut paraître plus **important au départ**, cela permet ensuite de mettre en place un **service plus robuste et plus résilient**, ce qui est un **enjeu majeur** dans le contexte de changement climatique. Ce sujet **dépasse la fiscalité**.

<sup>1</sup> LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

<sup>2</sup> Le rapport Richard / Jerretie commandé par le Comité pour l'Économie verte (CEV) au député Christophe Jerretie (Modem) et sénateur Alain Richard (LRM) « pour élargir à la biodiversité la fiscalité des agences de l'eau » et remis aux ministères de la Transition écologique, l'Économie et des Finances, au Premier ministre et à l'Élysée le 7 décembre 2021. Cf. avis du Comité pour l'Économie Verte : [Avis CEV 25.01.2022\\_Rdevances et biodiversité consolidée 24 mars \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ceciv.fr/2022/01/20/Redevances-et-biodiversite-consolidée-24-mars-ecologie.gouv.fr)

# Réactions de la salle

**Bernard BARRAQUÉ**

Directeur de recherche au CNRS émérite,  
membre du Cercle Français de l'Eau



AUTRES RÉACTIONS

“

Jamais les agences de l'eau ne seraient nées entre 1964 et 1970 si les **redevances** n'avaient pas été **créées dans la logique du service rendu**. Aussi, je suis pour que la réforme **maintienne la nature d'imposition des redevances, à condition** toutefois que ce soit **ceux qui polluent et ceux qui prélèvent qui payent**, à savoir les collectivités locales et les EPCI qui utilisent de l'eau. Elles peuvent ensuite choisir de **répercuter ces redevances** pour la gestion du grand cycle de l'eau et la bonne gestion de la ressource en eau, sur les **factures d'eau** ou sur les **impôts locaux**.

Quand le **Conseil d'État**, en 1967, n'a pas pu déterminer s'il s'agissait de redevances pour service rendu ou d'impôts, il a indiqué qu'il fallait les **classer dans une catégorie à part**. Depuis, **Madame Elinor OSTROM** a développé la notion de **bien commun de l'eau**. Or, si l'eau est un bien commun, alors il faut créer des **redevances pour service rendu mutualisé**. Il faut donc répercuter la meilleure gestion de la ressource, d'abord sur les **factures d'eau** lorsque cela correspond à une certaine logique de service rendu ; à défaut, sur les **impôts**. À ce titre, la **GEMAPI** pourrait être **augmentée** ou la **taxe d'aménagement adaptée**. En outre, il faut imaginer un **moyen d'autofinancement des EPTB** sans principe de plafond mordant – pour leur permettre de **mettre en œuvre eux-mêmes certaines politiques**, ou d'instaurer des **paiements pour services environnementaux** entre différentes catégories d'usagers de leur territoire.

”

“

Je comprends qu'on parle de politique de prévention, de grand cycle de l'eau. Toutefois, **nier le besoin d'accompagnement des collectivités** sur le renouvellement de leur patrimoine et ne pas mettre en place de politique publique sur ce sujet, **c'est nier la réalité** à laquelle nous serons confrontés demain. »

« Au départ, la **redevance** était assise sur un concept de **consommation**, avec des tarifs spécifiques pour les grands consommateurs. Entre-temps, **l'enjeu de sobriété** est arrivé. Il faut donc changer de paradigme et avoir en tête que nous aurons **besoin de plus en plus d'investissements** face aux pollutions croissantes à traiter. »

« Cette assemblée est composée de personnes éclairées, qui font le lien entre l'eau, le milieu naturel et l'assainissement. Cependant, **le citoyen ne fait pas obligatoirement le lien entre tous ces enjeux**, ce qui se traduit dans son **comportement au quotidien**. L'enjeu est de **bien lui faire comprendre** le grand cycle de l'eau et le petit cycle, et le lien entre ces différents sujets. Le **réseau d'assainissement** est finalement une **politique invisible au service du visible**. »

« L'usager n'est **pas du tout conscient des besoins de financement** dans le domaine de l'eau. Aujourd'hui, il **paye sa facture d'eau et d'assainissement** quand il est relié au réseau collectif, sinon il doit **relever de l'ANC**, qui lui coûte très cher et crée une disparité avec les autres usagers. Il **paie sur la fiscalité locale** la gestion de l'eau pluviale et la GEMAPI. Et, en tant **qu'assuré**, il paie le **fonds Barnier**, ce qu'il ne sait généralement pas. Tous ces éléments me donnent l'impression d'une **incompréhension totale** au niveau de **l'usager-citoyen-contribuable**. Aussi, il me semble que tous les acteurs que vous êtes ont encore beaucoup de travail à mener. »

”

# Conclusion



**Thierry BURLLOT**

Président du comité de bassin Loire-Bretagne, Président du CFE

**E**n France, j'observe que **c'est en ville que l'eau est la moins chère**. Ce constat doit **nous interpeller**. Il pose, par ailleurs, la question du **financement du petit cycle de l'eau par le grand cycle**, et **inversement**, du grand cycle par le petit cycle. Seules les **agences de l'eau** font aujourd'hui de la **péréquation financière**. Quand nous aborderons toute la **question du renouvellement des réseaux**, nous n'atteindrons pas les objectifs sans **mettre en place des solidarités**.

S'agissant de **fiscalité**, les **collectivités locales** tirent leurs revenus de pourcentages **d'artificialisation**, du nombre de **permis de construire** déposés, de création de **zones d'activité**, ce qui génère une hausse des taxes et des aides de l'État. À l'inverse, si elles **décident de protéger, de préserver** les espaces naturels – les zones humides, les zones protégées –, elles **créent des contraintes** pour les propriétaires – qui n'ont plus le droit de construire –, pour les exploitants – qui n'ont plus le droit d'exploiter –, pour elles-mêmes – en **perdant de**

**la fiscalité** sur ces terrains et des aides de l'Etat, ce qui pose un problème. Ne devrions-nous pas **réfléchir autrement** à ces sujets ? Les **espaces ruraux** participent à créer une **eau de qualité**, de la **biodiversité** et tout ce qui nous est absolument **essentiel**. La **préservation** de notre environnement, la préservation du cycle de l'eau, la préservation de l'eau en elle-même sont des **nécessités absolues**. **L'Etat** doit donc se donner les **moyens d'engager une véritable politique sur le grand cycle de l'eau**, ce qui mettrait de la **cohérence** face au sujet qui nous est posé aujourd'hui.

Le **Cercle Français de l'Eau** se veut être un **lieu de réflexion** pour **avancer collectivement**, les uns avec les autres, sur ce **dossier difficile mais vital**. Monsieur le Directeur, le Cercle Français de l'Eau se tient à votre disposition pour vous aider, vous accompagner, vous faire des propositions. Vous serez bien évidemment **toujours le bienvenu** à nos événements et au sein de nos instances.



**Olivier THIBAULT**

Directeur de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

J'invite chacun d'entre vous à (re)lire le **dernier rapport du GIEC**, datant du début de cette année. Il se passe quelque chose d'important aujourd'hui en matière de changement du climat : il n'est déjà **plus temps pour la seule atténuation**, il faut **se lancer à grands pas dans l'adaptation**.

L'eau est un des premiers **marqueurs des conséquences du changement climatique** et de la nécessité de s'adapter. Pour pouvoir agir face à cet enjeu d'adaptation, il faut donc **s'organiser**, en essayant de **ne pas opposer les différents secteurs** et en réfléchissant de façon plus globale.

L'objectif des prochaines années est que cette **parole** soit directement **portée par les grands élus**, et non plus par des fonctionnaires comme moi. Il nous faut **sortir des sujets technocratiques** derrière lesquels nous nous cachons souvent pour ne pas aborder les véritables sujets politiques. Vous l'avez dit, **ces sujets sont véritablement politiques**. Le jour où nous rencontrerons **réellement un problème d'eau**, je pense que ce débat deviendra **politique au sens noble du terme** et que nous trouverons alors des **solutions**.

Je n'ai aucun doute sur la nécessité de **faire évoluer la gestion structurelle de l'eau**, en réapprenant à **partager l'eau**. Nous avons à ce jour une **vision épouvantablement utilitariste de la nature** et de nos écosystèmes. Cependant, le **marché n'arrive pas encore à prendre en compte les externalités négatives** : impact sur l'eau, sur les écosystèmes. Parvenir à un **système durable et résilient** demande d'utiliser **différents leviers** – normatifs, fiscaux, budgétaires – en faisant attention à l'**accepta-**

**bilité sociale** des politiques que nous construisons. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la **tarification sociale** et l'**accès sociétal à l'eau**. Si nous ne faisons pas **attention** à ce sujet, nous créerons des **inégalités** et du **ressentiment social**. Nous avons donc besoin de **mécanismes** qui corrigent les problèmes de **répartition des richesses** dans notre pays. Mais, rappelons-nous la **crise des Gilets jaunes** avec la taxe carbone ; soyons vigilants à **ne pas reproduire** une telle situation dans le **domaine de l'eau**. Le deuxième **point de vigilance** que je souhaitais mettre en avant est celui de l'**approche territoriale**. J'ai entendu le mot **archipélisation** : le sujet de l'eau ne peut **pas être qu'un sujet national et descendant**. S'il faut évidemment des cadres, des systèmes, des organisations, le **sujet de l'eau** est avant tout **territorial et transversal**. Dans ce cadre, les **élus sont les mieux placés** pour piloter ces sujets au niveau local.

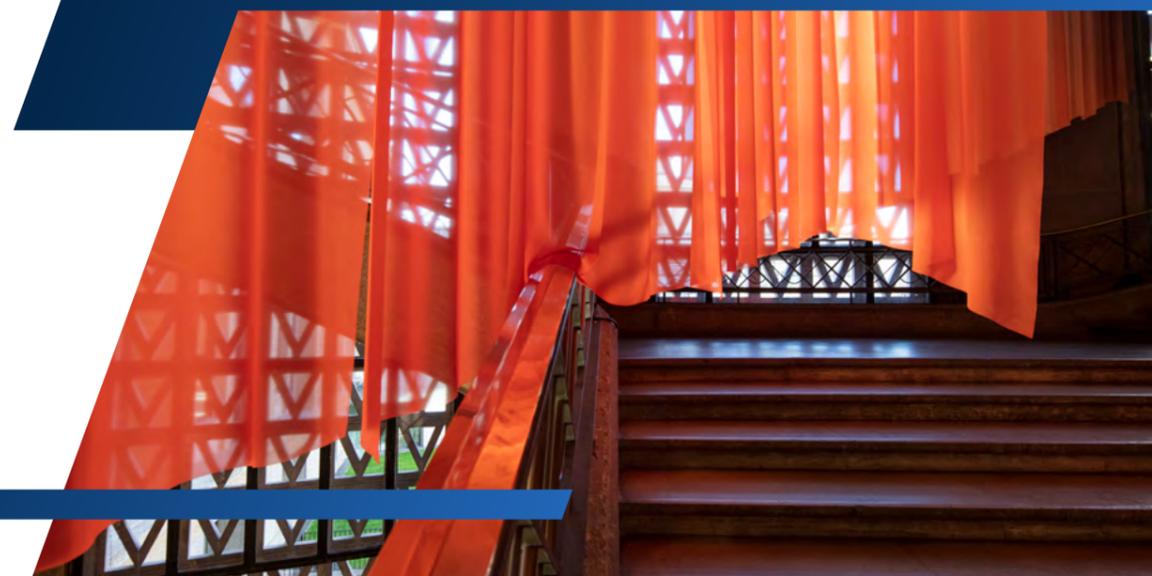
Nous aurons bien entendu des **arbitrages** à faire entre le **fiscal et le budgétaire**. Le **monde de l'eau** est particulièrement concerné par une **fiscalité affectée**, avec une **gouvernance de bassin** intégrant toutes les parties prenantes, qui continue à bien fonctionner. Tout en conservant ce principe, il convient de le **faire évoluer** vers des **solutions territoriales**, sans pour autant revoir toute la fiscalité pour y intégrer la biodiversité.

Thierry BURLLOT l'a très bien dit, il faut **élargir le débat** et **parler aux autres**. Il faut également savoir **s'appuyer sur la science**. À ce titre, je vous invite à relire la **synthèse du projet Explore 2070**, qui date de 2012. Ce projet avait déjà abordé tout ce qui nous arrive aujourd'hui : une **ressource moins disponible**, **plus d'événements extrêmes** et une nécessité de **réfléchir autrement**, sans se laisser

bercer de douces illusions avec de fausses bonnes idées simplistes. **On ne crée pas de la ressource, on la stocke**. Et les meilleures bassines sont **sous nos pieds**. Il faut donc **aménager le territoire**, agir sur le ralentissement dynamique, planter des haies, ne pas drainer dans le sens de la pente, faire attention aux assolements culturels, infiltrer l'eau, remettre de la nature en ville, mettre en place des solutions fondées sur la nature. Toutes ces **actions sont déjà écrites** ; il convient désormais de les **mettre en œuvre** au travers d'une **planification écologique**. Le **chantier Eau** est le premier des 23 chantiers annoncés par la Première ministre. Dans ce cadre, l'idée est de **regarder les facteurs de blocage, identifier les leviers** qui permettent d'agir, sans nécessairement créer de l'instabilité budgétaire en relançant plusieurs années de discussion parlementaire.

Je voulais également dire un mot sur le **trait de côte** qui a été évoqué. La **loi Climat et Résilience** aborde pour la première fois les questions du trait de côte, et de l'érosion côtière. Elle donne de **nouveaux outils aux collectivités** pour faire des **plans de réaménagement locaux**, ce qui permettra, une fois construits, de travailler sur la question de leur **financement**. Ce sujet est **complexe** mais si nous ne nous y attelons pas, nous nous retrouverons dans des impasses.

L'eau est un sujet trop important pour être laissé de côté. L'enjeu est d'**anticiper** suffisamment pour que les **actions à engager** ne soient **pas trop douloureuses**.



Les échanges ont été animés par :

**Denis CHEISSOUX**  
*Journaliste à France Inter*



Cette synthèse a été réalisée sous la responsabilité  
de la déléguée générale du CFE :  
**Florence DAUMAS**

Photographies :  
**Eric NOCHER**

Conception graphique :  
**trente-fevrier@orange.fr**





Retrouvez les actes sur [www.cerclefrancaisdeleau.fr](http://www.cerclefrancaisdeleau.fr)